



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Victor

### MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 07 décembre 1998 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère, Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, ~~Christian Roy~~, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

\* ÉTAIT ABSENT  
x

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

243-98

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que l'ordre du jour de la présente session  
est adopté tel que présenté.

ADOPTE

244-98

#### ADOPTION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du  
02 novembre 1998.

ADOPTE

245-98

#### COMITE FETE DE NOËL - AIDE FINANCIERE

ATTENDU la demande d'aide financière par le Comité des Fêtes de Noël des enfants qui aura lieu le 13 décembre 1998.

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de verser la somme de 100,00 \$ au Comité des Fêtes de Noël des enfants qui aura lieu le 13 décembre 1998.

ADOPTE



## Municipalité de Saint-Victor

### DEMANDE DE L'AGE D'OR

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor ouvrira  
l'entrée de la cour de l'Âge d'Or après une tempête de  
neige comme les années passées. La Municipalité  
ouvrira l'entrée de l'Âge d'Or lorsque les chemins de  
la Municipalité seront déblayés.

ADOPTE

247-98

### DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - CENTRE SOCIAL LOUIS BRAILLE INC.

ATTENDU la demande d'aide financière du Centre Louis  
Braille Inc.

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité participera pour un  
montant de 50,00 \$ à la Campagne de financement au  
Centre Social Louis Braille Inc.

ADOPTE

248-98

### DEMANDE D'APPUI DU CLUB VTT

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité de membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appui la  
demande du Club de VTT de pouvoir utiliser l'emprise de  
la voie ferrée dans la mesure où :

La compatibilité avec d'autre usagers, utilisateurs  
payeurs, tels les vélos l'été et motoneige l'hiver  
etc..., sera assurée pour les usagers;

que les moyens d'assurer la tranquillité des riverains  
seront mis en place;

que les sols de l'emprises auront été décontaminés,  
s'ils s'avère qu'ils le sont, sans frais pour la  
municipalité et que le Club VTT en devienne  
gestionnaire.

ADOPTE



## Municipalité de Saint-Victor

249-98  
N° de résolution  
ou annotation

### ACCEPTATION TRAVERSE ROUTE - V.T.T.

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accepte 9  
traverses de Route du Club V.T.T. Saint-Victor, tel que  
démontré au plan, et accepté par Monsieur Léo-Guy  
Jacques, Inspecteur Municipal. La Municipalité payera  
3 traverses pour un montant total de 750,00 \$. La  
Municipalité installera les enseignes.

ADOPTE

250-98

### COMPTES A REMBOURSER

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu de rembourser les comptes suivants:

La somme de 210,00 \$ en compensation eau-égout est  
remboursable pour cause de démolition de la bâtisse  
appartenant à H.P. Gilbert et Fils.

La somme de 157,50 \$ en compensation eau-égout est  
remboursable pour cause de maison vacante appartenant à  
Jean-Guy Lessard (Rue des Écoliers).

La somme de 275,63 \$ en compensation eau-égout pour  
deux locales vacants situés sur la Rue Doyon  
appartenant à Robert Lagueux.

ADOPTE

251-98

### COMPTES DE TAXES NON-PAYÉS

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, d'approuver l'état mentionnant les personnes  
endettées envers la Municipalité de Saint-Victor, pour  
taxes municipales et prépare en vertu de l'article 1022  
et suivants du Code municipal. Il est également résolu  
de mandater le Secrétaire-trésorier pour transmettre à  
la M.R.C. Robert-Cliche, avant le 20 février 1999,  
l'état des immeubles à être vendus pour taxes  
municipales dues.

ADOPTE



## Municipalité de Saint-Victor

252-98  
N° de résolution  
ou annotation

### RÈGLEMENT NUMERO 19-98

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 janvier 1999 et le 01 avril 1999, soit une partie de chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis motion du présent règlement a été donné le 02 novembre 1998.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil que le règlement numéro 19-98 est adopté.

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

- ARTICLE 1            Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2            La municipalité de Saint-Victor est dispensé d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4 ième Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring.
- ARTICLE 3            La période de fermeture du chemin nommé à l'article 2 du présent règlement s'étend du 01 janvier 1999 au 01 avril 1999.
- ARTICLE 4.            Le règlement numéro 19-98 entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 07 décembre 1998.

LE MAIRE

*Jean Paul Bernard*  
JEAN-PAUL BERNARD

LE SECRETAIRE TRESORIER

*Marc Belanger*  
MARC BELANGER

253-98

### PROJET DE SUBDIVISION - ROBERT FORTIN ET LISETTE FORTIN

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 391



## Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution  
ou annotation

pour créer le lot 391-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring, préparé par l'arpenteur géomètre, Monsieur Yves Thibodeau, le 29 octobre 1998 sous le numéro 2735 de ses minutes. Monsieur Marc Bélanger, Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTE

254-98

### ADHESION CENTRE CANIN LACHAPELLE

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor veut adhérer au Centre Canin Lachapelle, 121 Rue Poulin Saint-Jean-de-la-Lande. Monsieur Marc Bélanger, Secrétaire-trésorier, est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour cette dite adhésion.

ADOPTE

255-98

### OFFRE D'ACHAT - ROLAND NADEAU ET CANDIDE FORTIN

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à faire un offre d'achat à Monsieur Roland Nadeau et Madame Candide Fortin pour acheter le terrain nécessaire pour faire une rue.

ADOPTE

256-98

### AUTORISATION POUR SIGNATURE AVEC LES ENTREPRISES FERRON

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à signer les documents nécessaires avec les Entreprises Perron pour achat de terrain avec conditions tel que décrit dans le contrat.

ADOPTE



## Municipalité de Saint-Victor

257-98

N° de résolution  
ou annotation

### AUTORISATION POUR SIGNATURE AVEC ROMARO 2000

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Jean-Paul  
Bernard et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc  
Bélanger, à signer les documents nécessaires avec  
Romaro 2000 pour vente de terrain avec condition tel  
que décrit dans le contrat.

ADOPTE

258-98

### MANDAT A MARIO MATHIEU

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, de mandater Monsieur Mario Mathieu, Notaire, à  
faire les démarches nécessaires auprès de la C.P.T.A.Q.  
pour obtenir l'autorisation nécessaire pour  
l'utilisation non agricole, le lotissement et  
aliénation du terrain des Entreprises Perron et Rue  
chez Monsieur Roland Nadeau et Madame Candide Fortin  
ou l'inclusion des dits terrain dans la zone blanche si  
nécessaire.

ADOPTE

259-98

### LES COMPTES

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que les comptes suivants sont adoptés et  
approuvés pour paiement:

1224	Téléphone St-Victor	558,20 \$
1232	Cogéco Câble	50,26 \$
1233	Hydro-Québec	1 120,28 \$
1237	QuébecTel	17,25 \$
1247	Hydro-Québec	34,52 \$
1248	QuébecTel Mobilité	17,08 \$
1249	Hydro-Québec	172,47 \$
1257	Hydro-Québec	1 078,13 \$
1267	S.A.A.Q.	320,00 \$
1304	Marcel Poulin	31,00 \$
1305	Ferme Fernand Plante	201,29 \$
1306	Armand Lapointe	320,93 \$
1307	Excavations C.A. Giroux	281,81 \$
1308	Dépanneur Doyon	89,14 \$
1309	Distribution Jacques N. Groleau	144,64 \$
1310	Garage Marc Bureau	432,58 \$
1311	Thomas-Jacques Lessard	95,00 \$
1312	Bernard Jolicoeur	97,77 \$
1313	Telvic Mobilité	606,61 \$
1314	Débroussaillage Eric Nadeau	3 163,19 \$



## Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution  
ou annotation

1315	Beauce-Chaine	875,92	\$
1316	Garage Irenée Groleau	226,03	\$
1317	Raynald Lessard	24,00	\$
1318	Téléphone St-Victor	566,26	\$
1319	DEBB	173,58	\$
1320	Pavage Sartigan	5 763,47	\$
1321	Asphalte Sartigan	259,01	\$
1322	Récupération Trépanier	23,01	\$
1323	Excavations André Gosselin	460,09	\$
1324	Alliance Coop	2 327,31	\$
1325	Supérieur Propane	245,00	\$
1326	Beauce Auto Accessoires	240,54	\$
1327	Atelier d'usinage L.B.	77,06	\$
1328	W.N. Poulin et Ass. Huissiers	72,24	\$
1329	Escompte Lepage	152,99	\$
1330	Québectel	34,45	\$
1331	Kirouac St-Georges	207,02	\$
1332	Sifto Canada Inc.	3 562,56	\$
1333	Ateliers F.L.P.H.	613,98	\$
1334	Boivin et Gauvin	530,39	\$
1335	Produits Sanitech	84,45	\$
1336	Beauce Peinture Professionnelle	15,47	\$
1337	Extincteurs Kaouin	87,71	\$
1338	Micheline Fecteau Notaire	465,83	\$
1339	M.R.C. Robert-Cliche	240,00	\$
1340	Centre Electrique de Beauce	329,47	\$
1341	Beauce Métal	105,38	\$
1342	Garage Gilles Roy	50,19	\$
1343	Garage Alain Bolduc	285,18	\$
1344	Pneus Beaucerons	406,72	\$
1345	Duchesne	1 438,18	\$
1346	Levasseur Inc.	7 781,44	\$
1347	Biolab	107,55	\$
1348	Praxair	435,52	\$
1349	Magasin Coop	694,72	\$
1350	Centre du Camion Amiante	1 486,85	\$
1351	Hydro-Québec	1 084,13	\$
1352	Groupe Communication Services	120,78	\$
1353	Ferme Fernand Plante	966,21	\$
1354	Maurice Poulin	70,00	\$
1355	Alain Duval	70,00	\$
1356	Henri Gosselin	70,00	\$
1357	Gérard Bolduc	70,00	\$
1358	Yvan Turgeon	70,00	\$
1359	Normand Plante	70,00	\$
1360	Yvon Champagne	70,00	\$
1408	Victor Bernard	30,00	\$
1409	Jacques Bolduc	30,00	\$

ADOPTE

260-98

### LEVÉE DE LA SEANCE

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la séance est levée.

ADOPTE

LE MAIRE

JEAN-PAUL BERNARD

LE SECRETAIRE-TRESORIER

MARC BELANGER

0261



## Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution  
ou annotation

### MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 11 Janvier 1999 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Christian Roy, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

01-99

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

02-99

#### ADOPTION DES DERNIER PROCES-VERBAUX

Proposé par Monsieur Victor Bernard,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal des séances spéciales du 24 novembre 1998 et de la séance régulière du 01 décembre 1998, du 07 décembre 1998 et de la séance régulière du 07 décembre 1998 sont adoptés tels que présentés.

ADOPTE

03-99

#### NOMINATION DU GARDE FEU MUNICIPAL

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,